

Demande de protection auprès de Travail sécuritaire NB

1) Nom de l'employeur (appellation légale correcte)		2) Numéro de téléphone de l'entreprise ()	
3) Nom commercial (s'il y a lieu)		4) Numéro de télécopieur ()	
5) Adresse postale	Code postal	Adresse électronique	
6) Si l'adresse postale est une case postale, indiquer la rue et le numéro ainsi que le lieu de l'entreprise.		7) Numéro d'entreprise de l'ARC (NE)	
8) Adresse et numéro de téléphone où les livres comptables sont gardés.			
9) Avez-vous déjà été inscrit? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dans l'affirmative, selon quel nom et numéro de Travail sécuritaire NB?		
10) Avez-vous acheté l'entreprise? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dans l'affirmative, donner le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire.		
11) L'entreprise est-elle associée à d'autres (propriété commune)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dans l'affirmative, donner le nom des entreprises associées.		
12) Nombre de travailleurs À temps plein _____ À temps partiel _____	Date à laquelle l'entreprise a commencé à exploiter	Date à partir de laquelle elle avait trois travailleurs ou plus à son service au Nouveau Brunswick	
13) Donner une description détaillée de l'entreprise (par exemple, s'il s'agit d'une entreprise de camionnage, indiquer le genre (transport de billots, camionnage général, etc.). Ajouter une pièce jointe au besoin.			
14) Salaires réels (2011) \$	Prévision des salaires annuels (2012). Voir les directives pour la case 14. \$		
15) Embauchez-vous des sous-traitants? Dans l'affirmative, les énumérer sur une feuille distincte. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
16) Donner les noms et le titre des principaux actionnaires d'une société constituée en corporation.			
Nom	Titre	Salarié	Protection personnelle (si désirée)
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
Numéro d'assurance sociale :			
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
Numéro d'assurance sociale :			
17) Signature	Titre	Date	
Voulez-vous de l'information sur le système de la Cotisation mensuelle selon les salaires réels (CMSR)? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Réservé à Travail sécuritaire NB			
Numéro de l'employeur : _____ Classification : _____ Les travaux débuteront _____			
Salaires cotisables de 2011 : _____ Salaires prévus pour 2012 : _____			

Guide pour remplir le formulaire

Renseignements généraux

Protection obligatoire – Les employeurs qui ont trois travailleurs ou plus à leur service, à temps plein ou partiel, sont tenus de s’inscrire en vue d’une protection. La seule exception est l’industrie de la pêche qui doit s’inscrire lorsqu’elle a 25 travailleurs ou plus à son service.

Protection volontaire – Lorsque moins de trois travailleurs sont employés, une demande de protection volontaire peut être présentée. Les employeurs faisant une demande de ce genre doivent employer au moins un travailleur avec un minimum de 3 000 \$ comme salaire cotisable. La demande doit être accompagnée du paiement de la cotisation. **Exception : Une protection volontaire ne sera pas accordée aux employeurs qui ont moins de trois travailleurs à leur service et qui travaillent exclusivement pour un maître de l’ouvrage. Ce dernier sera responsable de tous les sous-traitants.**

Entreprises individuelles et sociétés de personnes – Un employeur qui dirige une entreprise individuelle ou une société de personnes **ne doit pas** inclure les sommes versées aux propriétaires, aux associés, à leur conjoint et aux enfants de moins de seize ans qui demeurent chez lui. Une demande de protection personnelle peut être présentée dans ce cas. (Voir la partie qui porte sur la protection personnelle.)

Sociétés par actions – Un employeur qui dirige une société par actions doit inclure les sommes versées à tous les travailleurs, y compris les administrateurs et les dirigeants. Les membres non salariés de la direction peuvent présenter une demande de protection personnelle.

Protection personnelle – Une fois que la protection obligatoire ou volontaire a été accordée, une demande de protection personnelle peut être présentée pour (i) les membres non salariés de la direction d’une société par actions ou constituée en corporation ainsi que pour (ii) le propriétaire, les associés et le conjoint d’un propriétaire ou d’un associé. La protection demandée ne doit pas être inférieure à 12 000 \$ ni dépasser le salaire annuel maximum (2012 – 58 100 \$).

Inscription d’un nouvel employeur – Les nouveaux employeurs qui sont tenus d’obtenir une protection obligatoire doivent s’inscrire auprès de Travail sécuritaire NB dans les quinze jours suivant l’embauchage d’employés et fournir des renseignements détaillés sur leurs activités ainsi qu’une prévision des salaires cotisables pour l’année civile. Si un accident survenait avant l’inscription, Travail sécuritaire NB pourrait imputer la totalité des coûts à l’employeur et lui imposer une cotisation rétroactive.

Veillez prendre note qu’un employeur ne recevra pas de protection sur l’hypothèse qu’il entreprendra des travaux dans la province. Un employeur ne recevra une protection que lorsque ses travaux auront commencé et qu’il répondra aux exigences par rapport à l’inscription.

Directives

Veillez écrire clairement en lettres moulées. Si vous devez donner plus de renseignements, bien vouloir le faire sur une feuille séparée.

Les numéros qui figurent dans les cases du formulaire de demande correspondent aux parties numérotées de ces directives.

1. Inscrivez l'appellation légale de l'entreprise. S'il s'agit d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes, indiquez tous les noms du propriétaire ou des associés.
2. Indiquez le numéro de téléphone de l'entreprise.
3. Si l'entreprise a un nom commercial différent de l'appellation légale, inscrivez-le dans cette case.
4. Si vous avez un numéro de télécopieur, indiquez-le dans cette case.
5. Donnez l'adresse postale en entier de l'entreprise et si vous avez une adresse électronique, veuillez l'indiquer.
6. Si l'adresse postale est une case postale, indiquez la rue et le numéro ainsi que le lieu de l'entreprise.
7. Le numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada sert à préciser les entreprises qui participent à quatre de leurs grands programmes, notamment les retenues sur la paie, l'impôt des sociétés, les importations-exportations et la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée. Si vous avez un numéro d'entreprise, veuillez l'indiquer.
8. Inscrivez la rue et le numéro ainsi que le numéro de téléphone où les livres comptables et les registres de paie sont gardés.
9. Indiquez si l'employeur a déjà été inscrit auprès de Travail sécuritaire NB; dans l'affirmative, inscrivez selon quel nom et numéro d'employeur de Travail sécuritaire NB.
10. Précisez si l'entreprise a été achetée; dans l'affirmative, donnez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire.
11. Indiquez si l'entreprise est associée à d'autres (propriété commune); dans l'affirmative, inscrivez le nom des sociétés associées. Si vous avez un numéro d'employeur de Travail sécuritaire NB, veuillez l'indiquer.
12. Indiquez le nombre de travailleurs à temps plein et à temps partiel, la date à laquelle l'entreprise a commencé à exploiter et la date à partir de laquelle elle avait trois travailleurs ou plus à son service au Nouveau Brunswick.
13. Donnez une description détaillée de l'entreprise. Ajoutez une pièce jointe au besoin.
14. Inscrivez les salaires que vous prévoyez verser pendant l'année civile en cours à compter de la date à laquelle vous avez embauché trois travailleurs ou plus ou bien à compter d'aujourd'hui s'il s'agit d'une demande de protection volontaire. Le salaire annuel maximum pour **2012** se chiffre à **58 100 \$** par travailleur. Dans le cas où vous auriez trois travailleurs ou plus durant l'année précédente, veuillez rapporter les salaires réels pour l'année en question à compter de la date à laquelle vous avez embauché trois travailleurs ou plus. Le salaire annuel maximum pour 2011 se chiffre à 56 700 \$ par travailleur.
15. Indiquez si vous embauchez des sous-traitants; dans l'affirmative, donnez leur nom et leur adresse en entier, leur numéro de Travail sécuritaire NB si vous le savez, le genre de contrat et le montant brut prévu du contrat pour l'année civile en cours. Ajoutez une pièce jointe au besoin. Pour l'année précédente et dans le cas où la case numéro 14 serait applicable, veuillez inclure les renseignements pertinents des sous-traitants.
16. Donnez le nom et le titre de tous les dirigeants d'une société constituée en corporation et précisez s'ils sont salariés ou inscrivez le nom du propriétaire ou de tout associé qui désire obtenir une protection personnelle. Indiquez le montant de protection personnelle voulu pour les dirigeants non salariés, le propriétaire ou les associés qui veulent obtenir une protection personnelle. (Voir le paragraphe qui porte sur la protection personnelle.) Si vous indiquez la protection personnelle, précisez le numéro d'assurance sociale.
17. L'employeur ou un membre autorisé de la direction de l'entreprise doit apposer sa signature sur le formulaire, indiquer son poste et la date à laquelle le formulaire a été rempli.